

DEMANDE DE SUBVENTION CCAS 2026

Préambule : Les associations à caractère social constituent un acteur essentiel de la solidarité et du lien social à Remouillé. Elles contribuent activement à l'amélioration du bien-être des habitants, en particulier des personnes les plus fragiles. C'est pourquoi le CCAS de Remouillé tient à leur témoigner tout son soutien, en les accompagnant dans leurs projets et en valorisant l'engagement de leurs bénévoles, dont l'implication et la générosité sont indispensables à la vie locale.

En revanche, sur un plan strictement comptable, les collectivités subissent depuis plusieurs années des baisses drastiques de dotation de l'Etat. Elles impliquent un examen plus attentif du CCAS sur les dossiers de demandes de subventions présentés qui, je vous le rappelle, n'ont pas de caractère systématique et obligatoire.

Le CCAS s'appuie donc sur le dynamisme, le savoir-faire et les compétences des associations pour animer les différents engagements sur la commune de Remouillé. De même, elle sera vigilante à leur état financier.

Il est à remarquer qu'en cas de baisse ou d'absence de subvention, le monde associatif a recourt à une diversification des sources de financements auprès de partenaires publics et/ou privés.

Cette recherche est l'occasion de vous questionner sur vos modes d'action et sur la manière de travailler avec des partenaires différents, d'organiser des évènements populaires ou encore de faire appel au mécénat d'entreprises.

Par ailleurs, nous tenons aussi à souligner qu'au-delà de nos aides financières le CCAS avec l'aide de la commune est toujours présente pour vous accompagner matériellement (prêt de salle, de matériel) dans vos actions. Il vous suffit de nous contacter par écrit. Toutes vos demandes seront examinées et une réponse écrite vous sera apportée.

Enfin, nous vous précisons que les demandes sont examinées uniquement lors du Conseil d'Administration du CCAS de mars et lors de celui de septembre suivant l'enveloppe budgétaire disponible. Merci d'anticiper vos demandes sur ce document.

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS

MODALITÉS

Retrait :

Les dossiers sont à retirer à compter du 1^{er} décembre 2025 en mairie. Ils seront envoyés par mail et le lien de téléchargement sera sur le site internet <https://www.remouille.fr/vie-associative-et-economique/associations/>

Dépôt :

Les dossiers sont à rendre impérativement avant le **Vendredi 30 janvier 2026 à 12h15 au plus tard auprès du secrétariat de la commune.**

Toutes demandes non remises en main propre à l'accueil ne seront pas traitées.

Un agent se chargera de contrôler le dossier en votre présence

Si votre dossier est incomplet, il sera refusé.

Les dossiers arrivés hors délai ne seront pas traités.

Un récépissé de contrôle des pièces fournies vous sera remis.

Tous les documents doivent être signés par le président, ainsi que le trésorier pour les documents financiers.

Nom de l'association :

RENSEIGNEMENTS SUR LES MISES A DISPOSITION

Occuez-vous un local pour votre activité ? OUI NON

A titre gratuit ? OUI NON

Si vous bénéficiez d'autres mises à disposition (personnel, chauffage, entretien des salles, prêt de matériel, autres.....), précisez la nature et l'origine :

.....
.....

Nom de l'association en toutes lettres :

Objet (résumé) :

Adresse du siège social :

Téléphone :

E-mail :

Numéro SIRET : Numéro SIREN :

Numéro d'agrément éventuel :

Union fédérale ou réseau d'affiliation :

PROJET ÉVENTUEL DE L'ANNÉE N-1 (2025) :

.....
.....
.....

RENSEIGNEMENTS SUR LES BÉNÉFICIAIRES DE L'ANNÉE N-1 (obligatoire)

Année 2025	Remouilléens	Extérieurs	Total
Nombre de bénéficiaires			

RENSEIGNEMENTS SUR LES BÉNÉFICIAIRES DE L'ANNÉE N (facultatif)

Année 2026	Remouilléens	Extérieurs	Total
Nombre de bénéficiaires			

MOTIVATIONS DE LA DEMANDE ET PROJETS POUR L'ANNÉE N (2026) :

.....
.....
.....

MONTANT DE LA SUBVENTION SOLICITÉE – ANNÉE 2026 :

Fait, le à

Signature (nom, prénom et qualité)